Fonds de croissance canadien Investors -Série C

Aperçu du Fonds

Société de gestion d'investissement I.G. Ltée

Le présent document contient des renseignements qu'il est important de connaître au sujet du produit Fonds de croissance canadien Investors – Série C. Vous trouverez d'autres renseignements plus complets dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, vous pouvez contacter votre conseiller, téléphoner à la Société de gestion d'investissement I.G. Ltée au 1-800-661-4578 (au Québec) ou au 1-888-746-6344 (ailleurs au Canada), ou encore visiter notre site Web au www.groupeinvestors.com.

Avant d'investir dans un fonds, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Code(s) du Fonds	Frais d'acquisition reportés 5	29; sans frais 530
Date de création de la série		21 juillet 2006
Valeur totale du Fonds au 15 mai 2	2015	214,1 M\$
Ratio des frais de gestion (RFG)		2.95 %

Gestionnaire du Fonds	Société de gestion d'investissement I.G. Ltée
Gestionnaire(s) de portefeuille	Société de gestion d'investissement I.G. Ltée
Distributions	Annuelles
Placement minimum Cette	série est offerte uniquement aux épargnants qui
investissent au moyen d'un pi	rogramme de prélèvements automatiques ou qui

échangent des titres de série C ou Tc d'autres Fonds contre des titres de la présente

série; 50 \$ au départ, tranches de 50 \$ par la suite

Dans quoi le Fonds investit-il?

Le Fonds vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des marchés boursiers et des sociétés du Canada qui présentent des perspectives de croissance supérieures à la moyenne. Le Fonds compte investir de 0 % à 30 % de son actif dans des titres étrangers, mais il peut y investir jusqu'à 50 % de son actif.

Les tableaux ci-dessous vous donnent un aperçu des placements du Fonds au 15 mai 2015. Ces placements peuvent être modifiés.

Dix principaux placements (AU 15 MAI 2015)

Pourcentage total des 10 principaux placements Nombre total de placements		69
		33,8 %
10.	Les Compagnies Loblaw Ltée	2,3 %
9.	CI Financial Corp.	2,4 %
8.	Sysco Corp.	2,7 %
7.	EnCana Corp.	2,8 %
6.	Société financière Manuvie	3,2 %
5.	La Banque de Nouvelle-Écosse	3,8 %
4.	Element Financial Corp.	3,9 %
3.	Corporation Financière Power	3,9 %
2.	Banque Royale du Canada	4,3 %
1.	La Banque Toronto-Dominion	4,5 %

Répartition des placements (AU 15 MAI 2015)

	100 O %
Autres actifs (passifs) nets	0,3 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,4 %
Services de télécommunications	1,5 %
Soins de santé	5,5 %
Produits industriels	6,0 %
Matériaux	6,5 %
Technologie de l'information	7,1 %
Consommation de base	11,0 %
Consommation discrétionnaire	13,2 %
Énergie	16,0 %
Services financiers	32,5 %

Quel est le degré de risque?

La valeur du Fonds peut diminuer ou augmenter. Vous pourriez perdre de l'argent.

L'une des façons d'évaluer le risque est d'examiner le rendement du Fonds au fil des ans, afin de connaître la volatilité de ce placement.

Généralement, le rendement des fonds volatils fluctuera davantage avec le temps. Ces fonds sont habituellement plus à risque d'enregistrer des pertes et peuvent être plus susceptibles de générer un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils a tendance à moins fluctuer au fil du temps. Ces fonds génèrent habituellement un rendement moins élevé et peuvent être moins à risque d'enregistrer des pertes.

Niveau de risque

Le Groupe Investors a déterminé que ce Fonds a un degré de volatilité moyen à élevé.

Cette évaluation repose sur les fluctuations du rendement du Fonds observées au cours des années passées. Elle n'est pas indicative de la volatilité future du Fonds. Cette évaluation peut être modifiée. Un fonds qui présente un risque faible peut quand même enregistrer des pertes.

Faible Faible à Moyen élevé Élevé

Pour de plus amples renseignements sur l'évaluation du risque ou les risques particuliers à ce Fonds, veuillez consulter la rubrique *Quels sont les risques de placement dans un fonds commun de placement?* du prospectus simplifié du Fonds.

Aucune garantie

Comme dans le cas de la plupart des fonds communs de placement, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous ne récupérerez pas nécessairement le montant investi.



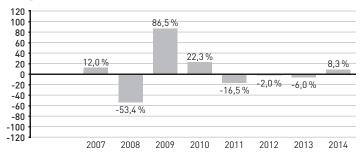
APERCU DU FONDS 30 JUIN 2015

Quel a été le rendement du Fonds?

La présente section indique les rendements de la série C du Fonds au cours des huit dernières années. Les rendements sont présentés après déduction des frais du Fonds. Ces frais réduisent les rendements.

Rendements annuels

Le graphique suivant montre le rendement de la série C du Fonds au cours des huit dernières années. Le Fonds a terminé quatre de ces huit années à la baisse. La variation des rendements d'une année à l'autre peut vous aider à évaluer le degré de risque du Fonds au cours des dernières années. Elle n'est pas indicative du rendement futur du Fonds.



Meilleur et pire rendements sur 3 mois

Le tableau suivant présente le meilleur et le pire rendements de la série C du Fonds sur 3 mois au cours des huit dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer ultérieurement. Déterminez l'ampleur de la perte que vous êtes en mesure de tolérer à court terme.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ au début de cette période
Meilleur rendement	38,2 %	31 mai 2009	Votre placement aurait augmenté à 1 382 \$.
Pire rendement	-48,0 %	30 novembre 2008	Votre placement aurait diminué à 520 \$.

Rendement moyen

Une personne qui aurait investi 1 000 \$ dans les titres de série C au moment de la création de la série aurait un placement d'une valeur de 1 230 \$ au 31 mai 2015, ce qui équivaut à un taux de rendement annuel composé d'environ 2,4 %.

À qui le Fonds est-il destiné?

Aux épargnants qui tolèrent les risques associés à ce placement et qui :

- · cherchent à obtenir une appréciation du capital à long terme; et
- comptent faire de ce Fonds une composante d'un portefeuille de placements diversifié et peuvent tolérer un niveau de volatilité important pour ce Fonds.

Au sujet de l'impôt

En général, vous devez payer de l'impôt sur le revenu pour tout gain réalisé dans le Fonds. Le montant dépend des lois fiscales de votre lieu de résidence et du fait que le Fonds est détenu ou non dans un régime enregistré, tel qu'un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

À noter que si vous détenez les titres du Fonds dans un compte non enregistré, les distributions seront incluses dans votre revenu imposable, peu importe que vous les receviez en espèces ou qu'elles soient réinvesties.

Combien ca coûte?

Les tableaux suivants montrent les frais que vous pourriez devoir payer pour acquérir, détenir et vendre des titres de série C du Fonds. Les frais – y compris les commissions – peuvent varier d'une série à l'autre, et d'un fonds à l'autre. Des commissions plus élevées peuvent amener des représentants à favoriser un placement plutôt qu'un autre. Renseignez-vous afin de savoir si d'autres fonds ou placements, à coûts moindres, peuvent vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Vous pourriez devoir choisir une option de frais d'acquisition au moment d'acquérir des titres du Fonds. Informez-vous des avantages et des inconvénients des options offertes.

Option de frais	Ce que v	ous payez	
d'acquisition	en pourcentage (%)	en dollars (\$)	Fonctionnement
Frais d'acquisition reportés	$3^{\rm e}$ année suivant l'achat 5,0 % $4^{\rm e}$ année suivant l'achat 4,5 % $5^{\rm e}$ année suivant l'achat 4,0 % $6^{\rm e}$ année suivant l'achat 3,0 % $7^{\rm e}$ année suivant l'achat 1,5 %	1 000 \$ que vous vendez dans la : 1 re année suivant l'achat 55 \$ 2 année suivant l'achat 55 \$ 3 année suivant l'achat 50 \$ 4 année suivant l'achat 45 \$ 5 année suivant l'achat 40 \$	 Quand vous achetez des titres du Fonds, le Groupe Investors verse à votre conseiller une commission pouvant atteindre 4,20 %. Le Groupe Investors peut verser à votre conseiller un montant supplémentaire pouvant atteindre 50 % de la commission de vente si ce dernier compte moins de trois années de service. Les frais d'acquisition reportés sont établis en fonction du nombre d'années pendant lesquelles vous avez détenu votre placement et de la valeur du placement à la date où vous vendez des titres. Les frais sont déduits du montant de la vente et sont versés au Groupe Investors. Le barème des frais d'acquisition reportés entre en vigueur à la date d'acquisition de votre placement et demeure habituellement en vigueur même si vous échangez les titres de ce placement contre d'autres titres. Vous ne paierez pas de frais d'acquisition reportés si des rachats sont faits au moyen du programme de retraits systématiques (PRS), à condition que le montant total des rachats faits durant une année civile par tous vos PRS soit égal ou inférieur à 12 % de la valeur marchande en date du 31 décembre de l'année précédente.
Sans frais	0,0 %	0\$	Vous ne payez habituellement aucuns frais de rachat quand vous vendez des titres acquis selon l'option sans frais.

APERCU DU FONDS 30 JUIN 2015

2. Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ces frais réduisent le rendement annuel de la série.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2015, les frais annualisés de la série totalisent 3,22 % de sa valeur (environ 32 \$ par tranche de 1 000 \$ investis).

	Taux annuel (en % de l'actif de la série)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion (y compris la commission de suivi) et des charges d'exploitation (y compris les frais de service et d'administration) de la série.	2,95 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais d'opérations sur les placements de la série.	0,27 %
Frais du Fonds	3,22 %

Les clients admissibles peuvent recevoir une remise partielle ou totale des frais de service payés par le Fonds à l'égard de leur placement (remise maximale de 0,50 % par année dans certains cas), conformément au prospectus simplifié du Fonds.

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est récurrente et elle est versée aussi longtemps que vous conservez votre placement dans le Fonds en contrepartie des services et des conseils que vous donne votre conseiller.

C'est le Groupe Investors qui verse cette commission à votre conseiller. Elle est prélevée sur les frais de gestion du Fonds et elle est établie d'après la valeur de votre placement. Son taux dépend de l'option de frais d'acquisition que vous choisissez.

- Frais d'acquisition reportés 0,43 % à 0,63 % par année (4 \$ à 6 \$ par année environ par tranche de 1 000 \$ investis).
- Sans frais 0,57 % à 0,80 % par année (6 \$ à 8 \$ par année environ par tranche de 1 000 \$ investis).

3. Autres frais

Vous pourriez devoir payer d'autres frais applicables à l'achat, à la détention, à la vente ou à l'échange de titres détenus dans le Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais pour nombre excessif de substitutions	Si vous effectuez un nombre excessif de substitutions qui, à notre avis, pourraient avoir un effet préjudiciable, nous pourrions vous imposer des frais pouvant atteindre 5,50 % du montant de la substitution.
Frais pour opérations à court terme	Jusqu'à 2,00 % du montant du rachat ou de la substitution qui est effectué au cours des 90 jours qui suivent l'acquisition du placement dans le Fonds. Ces frais sont payables au Fonds.
Frais liés aux régimes collectifs	Vous ne paierez pas de frais d'acquisition si vous détenez votre placement dans un REER collectif, mais vous paierez jusqu'à 1 % de frais si vous faites une demande de rachat ou de transfert de sortie avant la 5° année qui suit la date de votre placement. Toutefois, si votre placement est assorti de frais de rachat, nous pourrions vous imputer des frais de rachat qui peuvent s'élever à 5,50 % du montant du rachat. Les frais sont prélevés sur le montant de la vente ou du transfert et sont versés au Groupe Investors.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résilier un engagement d'acheter des titres d'un fonds commun de placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la réception du prospectus simplifié ou de l'Aperçu du Fonds, ou
- d'annuler votre achat dans les 48 heures qui suivent la réception de la confirmation d'achat.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit d'annuler un achat ou d'engager une poursuite en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'Aperçu du Fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez cependant agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un conseiller juridique.

Renseignements

Communiquez avec le Groupe Investors ou votre conseiller pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information sur le Fonds. Ces documents et l'Aperçu du Fonds constituent les documents juridiques du Fonds.

Au Québec :

Groupe Investors

2001, boul. Robert-Bourassa, bureau 2000

Montréal (Québec) H3A 2A6

1-800-661-4578

Ailleurs au Canada:

Groupe Investors

447, av. Portage

Winnipeg (Manitoba) R3B 3H5

1-888-746-6344

www.groupeinvestors.com

Pour en savoir davantage sur les investissements dans des fonds communs de placement, consultez la brochure Comprendre les organismes de placement collectif des Autorités canadiennes en valeurs mobilières sur le site www.autorites-valeurs-mobilières.ca.